

Décision

Générale

colonial

Décision n° 713 accordant une permission de vingt et un jours à Natalis (Rosa)

n° 713

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 juillet 1950

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro
31 juillet 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis, modifié par l'arrêté n° 95 du 23 janvier 1950

Vu la demande de permission d'absence en date du 23 juin 1950 formulée par Natalis-Rosa, infirmière au 6e échelon, en service à l'hôpital colonial de Djibouti

Vu l'avis favorable du directeur du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission- d'absence de vingt et un jours à solde entière est accordée à Natalis Rosa, infirmière au 6e échelon, en service à l'hôpital colonial de Djibouti, pour en jouir en Ethiopie.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 juillet 1950, sera enregistrée, et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.